

Souper, 7 heures:

Potage purée de pois;
Carottes sauce blanche;
Œufs à la coque;
Châtaignes grillées;
Gelée de fruits.

SAMEDI

1er déjeuner, 7 heures:

Café au lait, pain grillé, compotes;
Dîner, 12 heures:
Côtelettes d'agneau;
Gniochis à l'italienne;
Figues sèches.

Souper, 7 heures:

Potage crème d'orge;
Cabillaud sauce câpres;
Pommes de terre à l'étuvée;
Crème renversée à la vanille.

DIMANCHE

1er déjeuner, 7 heures:

Chocolat, pain grillé.

Dîner, 12 heures:

Dinde farcie;
Pommes de terre frites;
Charlotte aux fruits.

Souper, 7 heures:

Potage Soubise;
Bouchées à la Reine;
Pigeons rôtis;
Petits pois;
Marrons glacés.

"CORDON-BLEU"

Mes enfants

Entendre et voir, pour moi, sont des bonheur
[finis,

Et je n'ai presque plus l'écho des bruits du
[monde;

Mais ma demeure, où j'aime, a la douceur
[des nids

Et je fuis et je hais la révolte inféconde.

Et pour que le silence et l'ombre soient bannis,
Je veux sentir qu'autour de moi la vie abonde,
Et je la cherche, et je la trouve et la bénis
En mes enfants, dont l'âme est déjà si profonde

Ils sentent que leur joie efface mes regrets:
Ils savent qu'un élan, qu'un signe, un baiser
[tendre,

Sont des mots que je veux écouter sans
[entendre;

Ils savent que je vois la forme de leurs traits,
Lorsque ma main caresse et contemple au
passage

Ma fille aux larges yeux, mon fils au fin
visage.

BERTHA-G. DE GALONNE

L'amour est aveugle, l'amitié ferme les yeux.

MME BARATTIN

Hygiène infantile

INFECTION PURULENTE DES YEUX

Soixante par cent des aveugles de naissance doivent leur infirmité à une infection des yeux survenue pendant l'accouchement et qu'on a malheureusement négligé de traiter sans délai. Le développement de la maladie peut être prévenu, si l'on intervient à temps. Aussi, si quelques heures après la naissance et en aucun temps pendant les deux premières semaines, les yeux deviennent rouges et surtout s'il y a des sécrétions, il faut se hâter d'appeler le médecin.

NOURRITURE DE L'ENFANT PENDANT SA DEUXIÈME ANNÉE

On peut varier sa nourriture, mais il ne faut pas le mettre à table et lui laisser manger de tout, comme cela se fait trop souvent.

De 12 à 24 mois, la nourriture de l'enfant devra se composer en grande partie de lait et d'aliments laitiers. Ses autres aliments seront choisis parmi les bouillies, les gruaux, le pain rassi, les biscuits secs, les bouillons de viandes, les œufs peu cuits, les custards, le pouding riz et lait. On peut lui donner du jus de fruits ou des pommes cuites pour dessert, avec modération.

On ne doit donner de viande à l'enfant que lorsqu'il a atteint l'âge de deux ans. On ne doit pas donner de vin, d'alcool, de thé et de café à un enfant.

EN ATTENDANT LE MÉDECIN, QUE FAIRE DU NOURRISSON QUI EST PRIS DE DIARRHÉE

Si le nourrisson est pris de diarrhée, il faut appeler immédiatement le médecin; on ne l'appelle souvent que trop tard pour sauver l'enfant.

Il est de la plus grande importance de ne perdre aucun temps. Dès la première selle verte, suspendez tout lait, le lait maternel tout comme le lait de vache; et, sans délai, administrez une cuillerée à thé d'huile de ricin (communément connue sous le nom d'huile de castor); puis, afin d'activer l'élimination des matières en fermentation que contient l'intestin et qui agissent comme poison, donnez de l'eau bouillie, en quantité égale à celle du lait suspendue. Si le médecin retarde à venir, continuez exclusivement l'eau bouillie pendant vingt-quatre heures et même pendant 36 heures si les selles ne sont pas améliorées, et puis alors donnez de l'eau d'orge ou de l'eau de riz aux heures des repas, augmentant quelque peu l'intervalle entre ces repas, car la capacité de la digestion est ralentie.(1)

(1) L'eau d'orge ou l'eau de riz doit être continuée jusqu'à ce que les selles soient redevenues normales; dans certains cas il a fallu 48 heures et même davantage avant de reprendre le lait, mais il faut toujours agir d'après les directions du médecin. Une fois les selles redevenues normales, on ne reviendra au lait que par degrés; si l'enfant est nourri au sein, on fera alterner les mises au sein et les biberons d'eau d'orge; si l'enfant est élevé au biberon, on ajoutera, pour la

première journée, une cuillerée à soupe de lait dans les biberons d'eau d'orge et, si l'enfant supporte bien ce changement, c'est-à-dire si les selles se maintiennent bonnes, on pourra augmenter progressivement la proportion du lait les jours suivants, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à donner toute la quantité de lait que prenait l'enfant avant sa maladie.

C. H. B.

La Portioncule

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en extrayant les renseignements qui suivent de l'excellent opuscule du T. R. Père Frédéric publié l'année dernière sur la Portioncule.

Conditions requises pour gagner cette indulgence.—Trois conditions sont requises: 1° la confession; 2° la communion; 3° la visite.

1° La confession.—La confession faite dans les sept jours suffit pour ceux qui ont la louable habitude de la confession hebdomadaire. Dans les diocèses qui ont obtenu l'Indult de la confession deux fois par mois, il suffit (toujours pour ceux qui le font régulièrement) de s'être confessé dans les quatorze jours qui précèdent.

Mais tous les fidèles qui ne se confessent pas régulièrement chaque semaine (ou chaque quatorze jours, selon le diocèse), quand même ils se seraient confessés depuis moins de huit jours, doivent le faire de nouveau au moins la veille ou le jour de la fête: c'est la règle ordinaire et commune; ils peuvent le faire le 30 juillet, c'est-à-dire le jour précédant immédiatement l'avant-veille de la fête, en vertu d'un Indult général accordé par Sa Sainteté Léon XIII, le 14 juillet, 1894.

2° La communion.—Il n'est pas nécessaire que la communion soit faite dans l'église qui jouit de l'Indulgence. On peut communier dans n'importe quelle église ou oratoire; et la communion peut aussi être faite la veille de la Portioncule, le 1er août.

3° La visite.—Quelle église faut-il visiter?

1° Dans les endroits où se trouve une église franciscaine de Frères-Mineurs, Clarisses, Tertiaires Régulières jouissant de droit du privilège de la Portioncule.—Ou une autre église ou chapelle publique, à laquelle, en vertu d'un Bref renouvelable tous les sept ans, l'Indulgence a été accordée par faveur,—dans ces endroits, tous les fidèles (et par conséquent tous les Tertiaires séculiers), tous doivent visiter cette église franciscaine ou cette chapelle publique privilégiée. Cette règle concerne tout le monde.

PENSÉES

Lentement, mais toujours, l'humanité réalise le rêve des sages.

ANATOLE FRANCE

. . .

Il y a pire que la douleur, il y a le dégoût dans la douleur.

PAUL BOURGET